

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

le 14 décembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 10 et 11 décembre 2012

2012 DEVE 186 Actualisation 2012 du Plan Climat Energie de Paris.

M^{me} Anne HIDALGO, M. René DUTREY, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la loi du 12 juillet 2010, portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 75 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération en date des 1^{er} et 2 octobre 2007 adoptant le Plan Climat de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement en date du 26 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 29 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 29 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 27 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 26 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 27 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^{ème} arrondissement en date du 26 novembre 2012 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;
Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;
Vu l'avis du Conseil du 19^{ème} arrondissement en date du 3 décembre 2012 ;
Vu l'avis du Conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 29 novembre 2012 ;

Vu l'avis favorable de M. le Préfet de la Région Ile-de-France et de Paris en date du 19 novembre 2012 ;

Vu l'avis favorable de M. le Président de la Région Ile-de-France en date du 19 novembre 2012 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 novembre 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'adopter l'actualisation 2012 du Plan Climat Energie de Paris ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Anne HIDALGO au nom de la 8^{ème} commission ;

Sur le rapport présenté par M. René DUTREY au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Le Conseil de Paris adopte le Plan Climat Energie de Paris – Actualisation 2012, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Le Conseil de Paris autorise le Maire de Paris à signer les chartes partenariales d'engagement, prévues par le Plan Climat Energie de Paris.

Article 3 : La présente délibération sera notifiée à M. le Préfet de la Région Ile-de-France et de Paris et à M. le Président de la Région Ile-de-France.

Article 4 : La présente délibération sera communiquée à M. le Préfet de Police.